

**CONVENTION d'OUVERTURE de  
COMPTE SUR LIVRET « AGIR »**  
- personnes physiques -

<b>Réservé Crédit Coopératif</b>		<b>version 2</b>
ICC : .....	Agence : .....	Code agence : .....
Compte : <input type="checkbox"/> individuel	<input type="checkbox"/> joint	N° de compte : .....
Intitulé : .....		

**Premier titulaire :**

Mme       Mlle       M.

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

né(e) le : ..... à .....

Nationalité : .....

Résident       Non résident

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Situation de famille : .....

Pièce d'identité (nature) : .....

N° : .....

Délivrée le : ..... par .....

**Co-titulaire (en cas de compte-joint)**

Mme       Mlle       M.

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

né(e) le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Résident       Non résident

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Situation de famille : .....

Pièce d'identité (nature) : .....

N° : .....

Délivrée le : ..... par .....

Je (*nous*) demande (*demandons*) l'ouverture d'un compte sur livret « AGIR » dans les livres du Crédit Coopératif.

Je (*nous*) verse (*versons*) à l'ouverture du compte, un dépôt initial de ..... € :

- par chèque joint à la présente demande,  
 par virement de mon (*notre*) compte n° : ..... ouvert au Crédit Coopératif

En ce qui concerne les intérêts de mon livret « AGIR », mon option fiscale est la suivante :

- prélèvement libératoire forfaitaire <sup>(1)</sup>       déclaration des revenus <sup>(1)</sup>  
(1) cocher la case concernée

**Pensez à joindre :**  
- une photocopie de votre pièce d'identité  
- un justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, ...)

Par solidarité avec ..... (*voir liste en page 3*), je demande que 50% des intérêts (bruts ou nets selon l'option choisie ci-dessus) de mon Livret « AGIR » soient reversés annuellement à cet organisme et donne mandat au Crédit Coopératif d'en effectuer le versement.  
J'ai pris note que l'organisme bénéficiaire me fera parvenir le reçu fiscal prévu par la réglementation (*cf. : remarque page 3*).  
J'accepte que mes nom, prénom et adresse soient communiqués dès l'ouverture de mon livret « AGIR » à l'organisme que j'ai choisi.

Fait à .....  
signature du 1<sup>er</sup> titulaire

le .....  
signature du 2<sup>e</sup> titulaire

Crédit Coopératif

**Document à retourner directement à**  
**EPARGNE<sup>en</sup> CONSCIENCE**  
26 Bd du Roi René  
13100 AIX EN PROVENCE

## Garantie des dépôts dans les Etablissements de Crédit Clôture de compte

Conformément à l'article 312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier et aux textes d'application, le Crédit Coopératif, établissement de crédit qui recueille ces dépôts, est couvert par un dispositif agréé par les pouvoirs publics.

### 1. Ouverture de compte

Un compte sur livret « AGIR » est ouvert au Crédit Coopératif au nom du(des) titulaire(s) sous le numéro indiqué. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé au Crédit Coopératif.

### 2. Procuration

Le(les) titulaire(s) peut(peuvent) donner par acte séparé procuration à une ou plusieurs personnes de son(leur) choix. Le mandat prend fin conformément aux dispositions de l'article 2003 du Code Civil. Le Crédit Coopératif se réserve le droit de refuser la procuration si le mandataire est frappé d'interdiction bancaire ou judiciaire.

En cas de résiliation du mandat à l'initiative du(des) titulaire(s), le Crédit Coopératif doit être avisé par écrit, les mandataires devant être informés par le(les) titulaire(s).

### 3. Fonctionnement du compte

Le Crédit Coopératif effectue à la demande du(des) titulaire(s) ou de son mandataire, l'ensemble des opérations bancaires habituelles. Il rend compte régulièrement par l'envoi d'un relevé d'opérations. La périodicité des relevés est mensuelle, sauf en cas d'absence d'opération durant cette période. Cela n'exclut pas de la part du(des) titulaire(s) de tenir le compte au fur et à mesure des opérations.

### 4. Conditions financières

Le calcul des intérêts créditeurs sur le compte d'épargne « AGIR » s'effectue à partir d'une date dite de "valeur".

Les conditions de banque étant susceptibles de modifications, le(les) titulaire(s) peut(peuvent) s'informer en s'adressant directement à l'une des agences du Crédit Coopératif.

### 5. Preuves et archives

La preuve des opérations effectuées sur le compte résulte des écritures comptables du Crédit Coopératif, sauf preuve contraire apportée par le(les) titulaire(s). En cas de contestation, ce dernier doit adresser sa réclamation par écrit au Crédit Coopératif.

Les documents adressés d'office au titulaire (relevés de compte, etc...), s'ils font l'objet d'une demande de duplicata ou s'ils doivent être produits par la banque, sont fournis sous une forme qui est sienne, en fonction des techniques de conservation d'informations utilisées au moment de la demande. A l'issue d'un délai de dix ans, le Crédit Coopératif est autorisé légalement à détruire tous les documents et informations concernant le compte.

Pour les services de banque par téléphone, Coopafil et Coopabanque, les communications sont enregistrées et feront preuve entre le client et la banque. Les enregistrements sont conservés 3 mois, délai qui est également celui des réclamations. L'accord du client sur les présentes conditions résultera de l'utilisation de ces services.

### 6.

Le compte peut être clôturé :

- par le titulaire ou par l'un ou l'autre des co-titulaires,
- par le Crédit Coopératif moyennant préavis d'un mois signifié au(x) titulaire(s) par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de fonctionnement irrégulier du compte ou infraction à la réglementation, le Crédit Coopératif peut clôturer le compte sans préavis.

### 8. Conditions de fonctionnement

Les fonds déposés sont disponibles auprès de l'agence gérant le compte. Le versement initial est de 100 €, le plafond hors intérêts est de 15 300 € et le solde minimum de 15 €. Au dessus de ce plafond, et jusqu'à 50 000 € hors intérêts, la rémunération de l'épargne sera celle appliquée au compte sur livret EPIDOR du Crédit Coopératif.

Les opérations possibles sont les suivantes :

- versements : en espèces, par remise de chèque ou par virement,
- retraits : en espèces auprès de l'agence gérant le compte ou par virement.

Les dates de valeur sont:

- Opérations de crédit : premier jour de la quinzaine suivant celle des apports
- Opérations de débit : dernier jour de la quinzaine précédente.

Les intérêts du compte sur livret sont soumis à l'impôt sur le revenu avec possibilité d'option pour le prélèvement libératoire forfaitaire, au taux en vigueur au moment du prélèvement.

### 9. Fiscalité

Les intérêts du compte sur livret « AGIR » sont soumis en totalité à l'impôt sur le revenu, avec possibilité d'option pour le prélèvement libératoire forfaitaire au taux en vigueur au moment du prélèvement.

Par ailleurs, le don de 50% des intérêts annuels (bruts ou nets de prélèvement selon l'option fiscale) ouvre droit à une réduction d'impôt selon la législation en vigueur relative aux dons aux œuvres. Le reçu fiscal prévu par la réglementation est adressé directement par l'organisme bénéficiaire.

#### LE CRÉDIT COOPÉRATIF

**Groupe bancaire complet**, le Crédit Coopératif est, depuis 100 ans, le partenaire naturel des coopératives, des associations, des mutuelles et des autres organismes d'intérêt collectif, ainsi que de l'ensemble de leurs adhérents.

**Banque à taille humaine**, à l'écoute de ses clients-sociétaires, le Crédit Coopératif oriente sa politique et définit ses produits avec eux.

**Banque de dialogue**, le Crédit Coopératif apporte à ses clients des services bancaires adaptés à leurs spécificités et à leur évolution : placements, crédits, services télématiques...

#### **Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978**

*Les Titulaires peuvent exercer auprès de leur Agence le droit d'accès aux informations nominatives recueillies pour l'exécution de la présente convention et à celles relatives à l'ensemble de leurs opérations qui font l'objet de traitements informatisés.*

*Ces informations ne font l'objet de communication que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.*

## Liste des organismes bénéficiaires

### Action Contre la Faim

<http://www.acf-fr.org>

Action contre la Faim , association apolitique et non confessionnelle, née en 1979 , est l'une des 1ères organisations non gouvernementales de lutte contre la faim. L'association porte une assistance d'urgence aux populations victimes de la malnutrition.

### AGIR abcd

<http://www.agirabcd.org>

Association Générale des Intervenants Retraités Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement. Cette association, apolitique et non confessionnelle, rassemble, depuis 1983 ,des retraités qui transmettent bénévolement leurs compétences et leurs expériences au profit des populations en difficulté en France, dans les pays en voie de développement et en Europe centrale et orientale.

### AIDES

<http://www.aides.org>

Aides est la 1ère association française de lutte contre le Sida. Dès sa création en 1984, l'objectif de l'association a été de réunir les personnes touchées directement ou indirectement pour leur permettre de s'organiser face à cette épidémie. AIDES est présente dans 76 villes en France métropolitaine.

### Fédération Artisans du Monde

<http://www.artisansdumonde.org>

Artisans du Monde, association de solidarité internationale, agit pour un commerce équitable entre le Nord et le Sud. Elle importe des produit artisanaux et alimentaires en provenance de groupements de producteurs, originaires d'une quarantaine de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et commercialisés dans plus de 150 points de vente répartis dans toutes les régions françaises.

**Remarque importante :** La Fédération Artisans du Monde, association déclarée, est habilitée à recevoir des dons, mais son statut fiscal actuel ne lui permet pas d'émettre les reçus fiscaux permettant aux particuliers de bénéficier de la réduction d'impôt au titre des dons aux oeuvres.

### Fondation Energies pour le Monde

<http://www.energies-renouvelables.org>

La Fondation Energies pour le Monde, reconnue d'utilité publique, a pour but de favoriser le développement des populations démunies en fournissant de l'énergie à celles qui en sont privées, à la campagne comme à la ville, au travers de programmes menés sur tous les continents.

### Habitat & Humanisme

<http://www.habitat-humanisme.org>

Depuis 1985, 1200 bénévoles se sont engagées pour accueillir, loger et favoriser l'insertion de personnes en grande difficulté. Présente dans 70 villes en France, l'association d'inspiration chrétienne, a permis de loger depuis sa création 4600 familles dans des appartements qu'elle a rénovés.

### Handicap International

<http://www.handicap-international.org>

Handicap International, est une organisation humanitaire non gouvernementale, apolitique, qui, depuis plus de 20 ans, agit pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité. Elle intervient dans une quarantaine de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie , d'Europe et du Moyen Orient.

### Solidarités

<http://www.solidarites.org>

Solidarités est une association humanitaire qui , depuis plus de 20 ans, intervient essentiellement auprès de populations victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles. Elle prend en charge des programmes d'urgence et de reconstruction.

### Solidarités Nouvelles face au Chômage

<http://www.snc.asso.fr>

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) combat, depuis 1985, l'exclusion et le chômage grâce à une forme d'engagement concret qui construit du lien social et suscite une citoyenneté active. 900 bénévoles , répartis dans 85 groupes locaux de solidarité, soutiennent régulièrement les personnes dans leur recherche d'emploi.

### Terre et Humanisme

<http://terrehumanisme.free.fr>

Terre et Humanisme, créée en 1984, place au cœur de ses engagements la dignité humaine, le droit et le devoir des peuples à se nourrir par eux-mêmes. L'association s'appuie sur l'agro-écologie en tant que principe de gestion durable . Elle intervient sur 3 domaines : l'expérimentation, la solidarité internationale, et le tourisme alternatif.

### France Nature Environnement

<http://www.fne.asso.fr>

France Nature Environnement fédère près de 3000 associations réparties sur l'ensemble du territoire, oeuvrant pour une meilleure protection de la nature et de l'environnement et formant un mouvement de citoyens actifs